COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 juin 2017 **n°9**

EXTRAIT:

PAYS CHÂTELLERAUDAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.PEROCHON, M.SULLI, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET

POUVOIRS (2) : M.COLIN donne pouvoir à M.PEROCHON
M.JUGE donne pouvoir à M.DAGUISE

EXCUSES (4) : M.ABELIN, Mme BOURAT, Mme MOREAU, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Conservatoire à rayonnement départemental Clément JANEQUIN – Demande de subvention à la DRAC pour le renouvellement des pratiques pédagogiques – Demande de subvention pour le projet Re-Serenade

Dans le cadre de son projet d'établissement transmis au ministère de la Culture en septembre 2016, le conservatoire à rayonnement départemental a mis au cœur de son projet le renouvellement des pratiques pédagogiques en particulier les pratiques collectives afin de toucher de nouveaux publics , le redimensionnement de l'action culturelle, et la prise en compte de l'art dramatique, notamment. La nouvelle territorialité engage Grand Châtellerault à développer de nouvelles actions de sensibilisation hors les murs, permet une projection sur un réseau d'enseignement artistique élargi, créé les conditions de nouveaux partenariats sur le milieu rural entre autres.

Par ailleurs, le conservatoire s'est engagé sur toute l'année scolaire, avec le conservatoire régional et les autres conservatoires départementaux, à conduire le projet Re-Serenade, d'après l'oeuvre de Tchaïkovsky, avec la compagnie Sine Qua Non Art de Poitiers. Ce projet a réuni des élèves danseurs de 3è cycle des conservatoires de la région (ex Poitou Charentes) accompagné par un orchestre professionnel. La restitution finale allie le spectacle de la compagnie et celui des élèves et est diffusée sur les scènes des villes participantes.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 25 juin 2012 relative à l'organisation de l'enseignement artistique sur le territoire,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont le conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental Clément JANEQUIN,

CONSIDERANT que l'activité des équipements culturels est, entre autres, d'ouvrir à l'art et la culture au plus grand nombre, et ce dès le plus jeune âge,

Acquitté en PREFECTURE le 20/06/2017

CONSIDERANT le renouvellement des pratiques pédagogiques et la diversification des pratiques artistiques au conservatoire Clément JANEQUIN

CONSIDERANT l'intérêt du projet conduit dans le cadre du réseau régional (ex Poitou Charentes) des conservatoires

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la DRAC l'octroi d'une subvention d'un montant de 69 000 € pour le financement des actions de renouvellement pédagogique,
- de solliciter auprès de la DRAC l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le projet Re-Serenade
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 311.3/74718/5110

Le n° SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de la CAPC, le 21/06/2017

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 20/06/2017